AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0784
FR0010307819-FS0397

24 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LEGRAND

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 24 avril 2018, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 avril 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 26 743 912 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LEGRAND sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société MFS Investment Management déclare :

 - le franchissement de seuil à la hausse résulte d'une acquisition d'actions sur le marché ;
 - le franchissement de seuil en hausse n'a pas nécessité de financement et a été financé à partir des actifs sous gestion ;
 - agir seule ;
 - ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société ;
 - en fonction de la décote par rapport à notre estimation de la valeur intrinsèque de la société, nous envisageons de poursuivre nos achats, dans le respect du tiret précédent, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions. Nous définissons la valeur intrinsèque de la façon suivante : la somme que paierait un acquéreur stratégique ou financier, en numéraire, pour la totalité de la société ;
 - ne pas avoir l'intention de demander la nomination d'un membre au conseil d'administration ;
 - soutenir toute démarche aux fins de cristalliser la valeur intrinsèque de la société ;
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de LEGRAND et ne pas détenir de titres visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - ne pas avoir l'intention d'initier de décisions stratégiques vis-à-vis de LEGRAND, à l'exclusion de sa participation en droit de vote et sa participation aux actions menées par la société dans le cours normal des affaires. »

[1] Commercialement dénommée « MFS Investment Management » et contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 267 255 298 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.